

MODE D'EMPLOI

Grilles de prise en charge

Pour une période de 12 mois, année civile, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues (sauf colonie de vacances).

Quotient familial	PLAFONDS PAR MEMBRE DU FOYER FISCAL								Grille COLONIES	
	Plafond GLOBAL	● Séjours 1		● Séjours 2		● Séjours 3				
		Séjours proposés par le FNAS et réseaux listés Fiche n°2		Réseaux ANCAV-TT et UNAT Tourisme social		Secteur marchand, immatriculation Atout France				
		Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	
Moins de 350 €	900 euros	70 %	550 euros	60 %	500 euros	50 %	350 euros	70 %	550 euros	
350 à 450 €	850 euros	65 %	525 euros	55 %	475 euros	45 %	325 euros	65 %	525 euros	
451 à 550 €	800 euros	60 %	500 euros	50 %	450 euros	40 %	300 euros	60 %	500 euros	
551 à 650 €	700 euros	55 %	450 euros	45 %	400 euros	35 %	250 euros	55 %	450 euros	
651 à 750 €	600 euros	50 %	400 euros	40 %	350 euros	30 %	200 euros	50 %	400 euros	
751 à 850 €	500 euros	45 %	350 euros	35 %	300 euros	25 %	150 euros	45 %	350 euros	
851 à 950 €	450 euros	40 %	300 euros	30 %	250 euros	20 %	150 euros	40 %	300 euros	
951 à 1 100 €	400 euros	35 %	250 euros	25 %	200 euros	15 %	100 euros	35 %	250 euros	
1 101 à 1 250 €	350 euros	30 %	200 euros	20 %	150 euros	10 %	100 euros	30 %	200 euros	
Plus de 1 250 €	300 euros	25 %	175 euros	15 %	125 euros	5 %	100 euros	25 %	175 euros	

Toutes les informations dans la Fiche n° 2.

POUR LES SÉJOURS À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017 - GRILLE DE BASE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

Pour tous les séjours effectués dans une localité située à une distance inférieure à 3 000 km de la localité du domicile, le FORFAIT pour la totalité du transport, aller et retour, sera de :

Distance		BASE
entre 0 km	et 50 km	12,00 €
entre 51 km	et 100 km	27,00 €
entre 101 km	et 200 km	47,00 €
entre 201 km	et 350 km	79,00 €
entre 351 km	et 500 km	118,00 €
entre 501 km	et 850 km	193,00 €
entre 851 km	et 1 250 km	293,00 €
entre 1 251 km	et 2 000 km	461,00 €
entre 2 001 km	et 3 000 km	702,00 €

Au-delà de 3000 km

Un forfait de 130 € sera ajouté aux 702 € pour chaque tranche de 1 000 km supplémentaires et le montant ainsi calculé sera plafonné au double du coût de l'hébergement pris en charge par le FNAS.

Forfait transport : la colonne BASE donne, en fonction de la distance entre la localité de votre domicile et celle de votre lieu d'hébergement, le montant qui correspond à la base forfaitaire de calcul pour la totalité de votre voyage.

GRILLES DE PRISE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Plafond Loisirs pour la totalité du foyer fiscal d'un ouvrant droit salarié des entreprises de moins de 10 ou intermittent									
Activités culturelles et de loisirs									
Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal									
Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	6	7	8
Moins de 350 €	70 %	330 €	540 €	750 €	960 €	1 170 €	1 380 €	1 590 €	1 800 €
350 à 450 €	65 %	295 €	490 €	685 €	880 €	1 075 €	1 270 €	1 465 €	1 660 €
451 à 550 €	60 %	265 €	445 €	625 €	805 €	985 €	1 165 €	1 345 €	1 525 €
551 à 650 €	55 %	235 €	400 €	565 €	730 €	895 €	1 060 €	1 225 €	1 390 €
651 à 750 €	50 %	210 €	360 €	510 €	660 €	810 €	960 €	1 110 €	1 260 €
751 à 850 €	45 %	185 €	320 €	455 €	590 €	725 €	860 €	995 €	1 130 €
851 à 950 €	40 %	160 €	280 €	400 €	520 €	640 €	760 €	880 €	1 000 €
951 à 1 100 €	35 %	135 €	240 €	345 €	450 €	555 €	660 €	765 €	870 €
1 101 à 1 250 €	30 %	110 €	200 €	290 €	380 €	470 €	560 €	650 €	740 €
Plus de 1 250 €	25 %	90 €	165 €	240 €	315 €	390 €	465 €	540 €	615 €

Plafond Loisirs pour la totalité du foyer fiscal d'un ouvrant droit permanent salarié d'une entreprise de plus de 10 dotée d'un CEC									
Activités culturelles et de loisirs									
Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal									
Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	6	7	8
Moins de 350 €	70 %	180 €	390 €	600 €	810 €	1 020 €	1 230 €	1 440 €	1 650 €
350 à 450 €	65 %	145 €	340 €	535 €	730 €	925 €	1 120 €	1 315 €	1 510 €
451 à 550 €	60 %	115 €	295 €	475 €	655 €	835 €	1 015 €	1 195 €	1 375 €
551 à 650 €	55 %	85 €	250 €	415 €	580 €	745 €	910 €	1 075 €	1 240 €
651 à 750 €	50 %	60 €	210 €	360 €	510 €	660 €	810 €	960 €	1 110 €
751 à 850 €	45 %	35 €	170 €	305 €	440 €	575 €	710 €	845 €	980 €
851 à 950 €	40 %	10 €	130 €	250 €	370 €	490 €	610 €	730 €	850 €
951 à 1 100 €	35 %	-	90 €	195 €	300 €	405 €	510 €	615 €	720 €
1 101 à 1 250 €	30 %	-	50 €	140 €	230 €	320 €	410 €	500 €	590 €
Plus de 1 250 €	25 %	-	15 €	90 €	165 €	240 €	315 €	390 €	465 €

Grille achat Carte Paris Musées, Billet toute expo, « Chèque Lire » et « Chèque Disque », abonnement Deezer, Carte Loisirs									
		Carte Paris Musées			Billet toute expo, « Chèque »	Deezer Premium 1 an		Carte Loisirs	
		Solo	Duo	18-26 ans		individuel	famille	famille	individuelle
Tarif public		40,00 €	60,00 €	20,00 €		119,88 €	179,88 €	36,00 €	28,00 €
Tarif FNAS avant PEC		28,00 €	42,00 €	14,00 €	8,00 €	102,90 €	169,90 €	23,00 €	18,00 €
Quotient familial	Taux	Prix à payer en fonction de votre quotient familial							
Moins de 350 €	70 %	8,40 €	12,60 €	4,20 €	2,40 €	30,87 €	50,97 €	6,90 €	5,40 €
350 à 450 €	65 %	9,80 €	14,70 €	4,90 €	2,80 €	36,02 €	59,47 €	8,05 €	6,30 €
451 à 550 €	60 %	11,20 €	16,80 €	5,60 €	3,20 €	41,16 €	67,96 €	9,20 €	7,20 €
551 à 650 €	55 %	12,60 €	18,90 €	6,30 €	3,60 €	43,31 €	76,46 €	10,35 €	8,10 €
651 à 750 €	50 %	14,00 €	21,00 €	7,00 €	4,00 €	51,45 €	84,95 €	11,50 €	9,00 €
751 à 850 €	45 %	15,40 €	23,10 €	7,70 €	4,40 €	56,60 €	93,45 €	12,65 €	9,90 €
851 à 950 €	40 %	16,80 €	25,20 €	8,40 €	4,80 €	61,74 €	101,94 €	13,80 €	10,80 €
951 à 1 100 €	35 %	18,20 €	27,30 €	9,10 €	5,20 €	66,89 €	110,44 €	14,95 €	11,70 €
1 101 à 1 250 €	30 %	19,60 €	29,40 €	9,80 €	5,60 €	72,03 €	118,93 €	16,10 €	12,60 €
Plus de 1 250 €	25 %	21,00 €	31,50 €	10,50 €	6,00 €	77,17 €	127,43 €	17,25 €	13,50 €

■ Calcul du montant déduit de votre plafond Loisirs

Si vous bénéficiez d'une prise en charge, son montant est égal au tarif FNAS avant prise en charge (PeC) auquel vous déduirez la part à votre charge. Par exemple, vous êtes à 60 % de PeC :

- pour votre abonnement Deezer, vous faites un chèque de 39,96 € et nous déduisons 99,90 - 39,96 = 59,94 € de votre plafond;
- pour un « Chèque Lire », vous nous réglerez 3,20 € et 8 - 3,20 = 4,80 € seront déduits de votre plafond.

Le tarif FNAS sans prise en charge s'applique dans tous les cas où vous ne pouvez pas avoir de prise en charge, notamment pour les commandes des CEC et CE ayant signé un accord « intégral » avec le FNAS. *(Voir Fiche 1)*

■ « Chèques Lire » et « Chèques Disques »

Le nombre des « Chèques Lire » et « Chèques Disques » est limité à 31 chèques au maximum par membre du foyer fiscal avec un maximum de 31 « Chèques Disques » pour l'ensemble du foyer, le tout dans la limite du plafond Loisirs du foyer.